

Question écrite n° ⁴⁷

Décharge Es-Chaibles, au lieu-dit Essert Jacques, village de Bassecourt

La Commune de Bassecourt (actuellement Haute-Sorne) a accordé une autorisation d'exploiter à une entreprise de génie civil, ayant pour objet la décharge Es-Chaibles à Bassecourt. C'est donc cette entreprise au bénéfice de ladite autorisation qui s'occupe de gérer la mise en place de déchets inertes. La population ne dispose pas de renseignements s'agissant de la gestion de cette décharge, respectivement du genre de matériaux qui y sont déposés.

Dès lors, le Conseil communal est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quand la Commune a-t-elle accordé l'autorisation d'exploiter ladite décharge à l'entreprise qui en bénéficie actuellement ?
2. A quelles conditions financières cette autorisation a-t-elle été accordée ?
3. Combien de m³ de matériaux ont-ils été déposés et entreposés dans cette décharge depuis la date de l'autorisation concédée à l'entreprise qui en bénéficie actuellement ?
4. Quels produits financiers rapporte chaque année à la Commune l'exploitation de ladite décharge par l'entreprise concernée ?
5. La Commune est-elle au courant des conditions financières accordées par l'entreprise bénéficiaire de l'autorisation actuelle aux entreprises tierces désireuses d'entreposer et de déposer des matériaux dans ladite décharge ?
6. Existe-t-il un contrôle s'agissant de la nature des matériaux ainsi entreposés (matériaux polluants ou non) ? Si oui, par qui et à quelle fréquence.

Groupe PDC



P. Lieb
Ballat
Allimann